

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 06 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.**

*La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

**Procurations :** Maurice BODECHER à Stéphane BOYER  
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN  
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD  
Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Flux financiers entre budgets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**- Abrogation et remplacement de la délibération n°2021-162 du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération n°2021-162 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 sur les flux financiers qui transitent annuellement entre budgets. Concernant la CCHMV, ces flux concernent des frais de personnel, des fournitures de plaquettes de bois, de la consommation d'énergie dans le cadre du fonctionnement du réseau de chaleur...

La délibération attendue doit préciser des montants ou des modes de calcul.

Proposition :

BUDGET CREDITEUR	OBJET	BUDGET DEBITEUR	BASE DU MONTANT REFACTURE
Budget Principal	Refacturation charges de personnel (salaires+ frais de missions + formations)	Budget Assainissement	Montant : <b>180 000 €</b>
	Refacturation des frais de fonctionnement Bâtiment Riverotte	Budget CIAS	Sur la base des factures payées par le budget principal concernant le bâtiment Riverotte (électricité, assurance, fioul, réparation...)

Budget Assainissement	Facturation stockage plaquettes de bois dans hangars station d'épuration	Budget Energie	Montant forfaitaire de <b>17 000 €</b>
	Refacturation forfait Manitou + personnel pour manipulation plaquettes	Budget Energie	Montant forfaitaire de <b>3 000 €</b>
Budget Energie - service réseau chaleur	Facturation consommation réseau de chaleur (MGW)	Budget Principal - service piscine	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur
	Facturation consommation réseau de chaleur (MGW)	Budget Résidence Autonomie	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur
Budget Energie - service bois	Facturation fournitures plaquettes de bois (m3)	Budget Energie - service réseau chaleur	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur
	Facturation fournitures plaquettes de bois (m3)	Budget Principal - service maison cantonale	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur
	Facturation fournitures plaquettes de bois (m3)	Budget Principal - service gymnase	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur
	Facturation fournitures plaquettes de bois (m3)	Budget Assainissement - service STEP	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur
	Facturation fournitures plaquettes de bois (m3)	Budget Principal - service Immobilier économique	Sur la base des consommations réelles Tarifs selon délibération en vigueur

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Abroge et remplace** la délibération n°2021-162 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
- **Valide** les flux financiers (montants et modes de calcul) entre budgets de la CCHMV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président,  
Christian SIMON

